

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 28/07/2025

Reçu en préfecture le 28/07/2025

Publié le

ID : 021-212104251-20250728-DEC_2025_82-AR



DECISION DU MAIRE N° 2025/82

Objet : Marché de prestations de service « fourniture de combustible, exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement de l'air et de climatisation des bâtiments de la Ville de Montbard » - Marché n° 2019/12 : Modifications n°5 du marché initial

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020.44 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 confiant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision permettant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget » ;

Vu les articles R 2194-8 à R 2194-9 du code de la commande publique concernant la modification de faible montant inférieure aux seuils européens et à 10% du montant du marché initial pour les marchés publics de services et de fournitures;

Considérant le document « avenant 1 » du 17/03/2020 ;

Considérant que cette modification s'élève à 1 383.66€ HT, soit une augmentation de 0.10% ;

Considérant le document « avenant 2 » du 10/02/2022 ;

Considérant que cette modification s'élève à - 15 857.96€ HT, soit une diminution de 1.12% ;

Considérant le document « avenant 3 » du 17/11/2022 et du courrier du 06/02/2023 de la société DALKIA ;

Considérant que cette modification s'élève à - 21 569.85€ HT, soit une diminution de 1.54% ;

Considérant le document « avenant 4 » de la société DALKIA ;

Considérant que cette modification s'élève à 16 681€ HT, soit une augmentation de 1.20% ;

Considérant l'intégration du bâtiment de l'hôtel de Ville après rénovation, la sortie du calcul de l'intéressement les sites : école de danse, école Diderot et Camping, la modification n°5 introduit une baisse de 11.01% du marché initial.

Le Maire de Montbard,

DECIDE

Article unique : de signer les modifications n°5 du marché de prestations de service « fourniture de combustible, exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement de l'air et de climatisation des bâtiments de la Ville de Montbard »